

Comment faire sa propre apologie: le recours à l'alter ego chez Rousseau et le recours à l'historien chez Diderot

Hisayasu Nakagawa

1

On sait que Diderot a toujours été très critique par rapport à Rousseau, dont les discours et les actes lui semblaient contradictoires et nous trouvons, dans son *Essai sur les règnes de Claude et de Néron* (2^e éd. , 1782), le commentaire suivant « Il [Rousseau] se fit catholique parmi les protestants, protestant parmi les catholiques, et [...] au milieu des catholiques et des protestants il professa le déisme ou le socinianisme », « il écrivit contre les spectacles, après avoir fait des comédies », « il se déchaîna contre les lettres, qu'il avait cultivées toute sa vie » (E, 127-128), etc.

De son côté, un méchant critique fera remarquer au sujet des *Confessions* que Rousseau semble assez inconséquent quant à ses intentions. En effet, l'auteur fait savoir ouvertement au lecteur que Dieu connaît toute la vérité à son sujet, si bien qu'il ose déclarer : « que la trompette du jugement dernier sonne quand elle voudra ; je viendrai ce livre à la main me présenter devant le souverain juge. Je dirai hautement : voilà ce que j'ai fait, ce que j'ai pensé, ce que je fus. J'ai dit le bien et le mal avec la même franchise » (C, 5). Il répétera encore dans ses *Rêveries du promeneur solitaire* : « Dieu est juste ; il veut que je souffre ; et il sait que je suis innocent » (R, 1010). Mais si Dieu voit tout, comme le prétend ici Rousseau, pourquoi alors a-t-il besoin d'avouer tous ses actes et discours par l'écriture, de préciser dans le début des *Confessions* : « J'ai dévoilé mon intérieur tel que tu [Dieu] l'as vu toi-même » (C, 5).

Toutefois, cette contradiction ou inconséquence n'existe qu'en apparence. Tout en croyant en l'omniscience du souverain juge, Rousseau s'attache tout autant aux sentiments de ses contemporains à son égard et à sa postérité. Or, la réaction des auditeurs après la lecture des *Confessions* a été pour lui plus que décevante : « Tout le monde se tut ; Mad^e d'Egmont fut la seule qui me parut émue ; elle tressaillit visiblement ; mais elle se remit bien vite, et garda le silence ainsi que toute la compagnie » (C, 656).

L'écrivain comprit que tous ses efforts pour se justifier auprès de ses lecteurs avaient finalement été vains. Devant cet échec total de son auto-justification, l'auteur a dû avoir recours, pour défendre son honneur et préserver sa gloire, à une étrange mise en scène littéraire dans son ouvrage suivant,

les *Dialogues* : diviser sa propre identité en deux avec d'une part J.J. l'accusé et de l'autre Rousseau son défenseur, son *alter ego*, sans que jamais n'apparaisse J.J. en tant que protagoniste. Les *Dialogues* ne sont en effet qu'un entretien entre Rousseau et un Français, entretien dont l'objet est J.J. et au cours duquel Rousseau rapportera par endroits les propres paroles de J.J.

Au commencement de l'ouvrage, le Français est sous l'influence des accusateurs de J.J. désignés, quelques exceptions mises à part, de manière très vague par « nos Messieurs », « nos Dames », les « ligueurs », « on », « ils », « eux ». Le Français, prévenu tout d'abord par ces « Messieurs », se permet de répéter l'opinion que ceux-ci ont de J.J. dans les termes suivants : « Il fallait peindre le personnage [de J.J.] à tout le monde sans que jamais ce portrait passât sous ses yeux. Il fallait instruire l'univers de ses crimes, mais de telle façon que ce fût un mystère ignoré de lui seul. Il fallait que chacun le montrât au doigt sans qu'il crût être vu de personne. En un mot, c'était un secret dont le public entier devait être dépositaire sans qu'il parvînt jamais à celui qui en était le sujet » (D, 709). Et le Français de continuer : « En poussant la bonté jusqu'à lui laisser une liberté du moins apparente, ne fallait-il pas l'empêcher d'en pouvoir abuser ? Ne fallait-il pas en le laissant au milieu des Citoyens s'attacher à le leur bien faire connaître ? » (D, 709-710). Pour le pouvoir garantir, et pour l'empêcher de nuire, il fallait « le faire abhorrer » (D, 110). Ce grand devoir est combiné avec le tendre intérêt que ces « Messieurs » lui témoignent. C'est le vrai motif des soins infinis et des dépenses immenses qu'ils prennent « pour l'entourer de tant de pièges, pour le livrer à tant de mains, pour l'enlacer de tant de façons qu'au milieu de cette liberté feinte il ne puisse ni dire un mot, ni faire un pas, ni mouvoir un doigt qu'ils ne le sachent et ne le veuillent » (*ibid.*). Bien que le projet des « Messieurs » ou des « ligueurs » concernant J.J. et rapporté par le Français soit fort compliqué et curieux, il s'en dégage néanmoins trois caractéristiques :

- 1- L'invisibilité de la volonté des « Messieurs »
- 2- La bienveillance des « Messieurs »
- 3- L'assujettissement absolu de J.J. sous l'apparence de sa parfaite liberté.

Au tout début des *Dialogues*, Rousseau qui est un lecteur attentif de J.J. voit dans ses ouvrages toute la vertu de ce dernier. Le Français, quant à lui, instruit par ces « Messieurs », est convaincu sans rien connaître de ses écrits de tous les crimes abominables de l'écrivain et il n'éprouve pour J.J. que dégoût. Toutefois, dans le troisième dialogue, le Français ayant pris connaissance des ouvrages de J.J., conclut de sa lecture qu'il n'y a aucune contradiction entre l'homme et son œuvre. Par conséquent, « toute ma confiance en eux [« Messieurs »] s'évanouit, et je ne doutai plus que ce que sur leur parole j'avais pris pour bienfaisance et générosité ne fût l'ouvrage d'une animosité cruelle, masquée avec art par un extérieur de beauté » (D, 929). Le Français arrive enfin à croire J.J. innocent et vertueux à tel point qu'il n'a plus besoin d'autre confirmation. Mais craignant toujours

l'influence des « Messieurs », il ne veut pas se montrer ouvertement son défenseur, ni faire ici le « Don Quichotte » (D, 946) parce que l'opinion publique ayant été trop adroitement circonvenue, ce serait se compromettre et s'exposer au blâme des siens.

Devant la peur du Français, Rousseau n'exige rien de lui qui pourrait lui déplaire puisqu'en l'absence de confrontation directe avec J.J., il ne peut apporter la preuve formelle de son innocence. Pourtant, intérieurement persuadé de l'innocence de J.J., il propose au Français, afin de soumettre la vérité à une dernière épreuve, « celle précisément qu'élude si soigneusement vos Messieurs » (D, 947), de leur dire sans trop se compromettre : « Nous ne saurions approuver qu'aux dépens de la justice et de la sûreté publique, vous fassiez à un scélérat une grâce tacite qu'il n'accepte point et qu'il dit n'être qu'une horrible barbarie que vous couvrez d'un beau nom » (*ibid.*). Tous deux demanderont aux « Messieurs » jusqu'à quand ces derniers souffriront cet odieux scandale où avec la sécurité de l'innocence, le crime ose insolemment provoquer la vertu qui maladroitement à se défendre, se cache dans l'obscurité. Ils les forceront à s'expliquer ouvertement ou à convenir tacitement de leur imposture et par la discussion contradictoire des faits ils pourront porter un jugement certain sur les accusateurs et l'accusé et se prononcer définitivement entre eux et lui.

Rousseau finit par dire : « *Qui sait* s'il n'a point trouvé quelque confident discret qui [...] saisira pour se faire écouter le moment où les yeux commenceront à s'ouvrir? *Qui sait si* quelque dépositaire fidèle ne produira pas en temps et lieu de telles preuves de son innocence que le public, forcé de s'y rendre sente et déplore sa longue erreur? *Qui sait si* dans le nombre infini de leurs complices il ne s'en trouvera pas quelqu'un que le repentir, que le remords fasse parler? » (D, 951; c'est moi qui souligne).

Le lecteur sentira ici par les « *Qui sait si* » mis au début des trois phrases que s'annonce l'imminence de la rupture du « triple mur de mensonges et d'impostures » (D, 950). Rousseau et le Français finissent par s'entendre pour faire œuvre commune de disculpation et de réhabilitation de J.J. injustement opprimé. J'ai déjà signalé les trois caractéristiques du complot des « Messieurs ». Or, il apparaît que ces mêmes caractéristiques peuvent être dégagées des échanges en faveur de J.J.:

- 1- L'invisibilité de la volonté de Rousseau et du Français
- 2- La bienveillance de Rousseau et du Français
- 3- L'assujettissement absolu de J.J. sous l'apparence de sa parfaite liberté.

Nous ferons référence à ces caractéristiques à l'aide des chiffres 1, 2, 3 respectivement dans l'examen de deux passages de Rousseau et du Français.

Rousseau au Français :

(2) Je me dévoue donc à cette œuvre de justice en tout ce qui dépend de moi, et je vous

exhorte à y concourir, puisque vous le pouvez faire sans risque et que vous avez vu de plus près des multitudes de faits qui peuvent éclairer ceux qui voudront un jour examiner cette affaire. Nous pouvons à loisir et sans bruit faire nos recherches, les recueillir, y joindre nos réflexions, et reprenant autant qu'il se peut la trace de toutes ces manœuvres dont nous découvrons déjà les vestiges fournir à ceux qui viendront après nous un fil qui les guide dans ce labyrinthe. (3) Si nous pouvions conférer avec J.J. sur tout cela, je ne doute point que nous ne tirassions de lui beaucoup de lumières qui resteront à jamais éteintes, et que nous ne fussions surpris nous-mêmes de la facilité avec laquelle quelques mots de sa part expliqueraient des énigmes qui sans cela demeureront peut-être impénétrables par l'adresse de ses ennemis. Souvent dans mes entretiens avec lui j'en ai reçu de son propre mouvement des éclaircissements inattendus sur des objets que j'avais vus bien différents, faute d'une circonstance que je n'avais pu deviner et qui leur donnait un tout autre aspect. (1) Mais, gêné par mes engagements et forcé de supprimer mes objections, je me suis souvent refusé malgré moi aux résolutions qu'il semblait m'offrir, pour ne pas paraître instruit de ce que j'étais contraint de lui taire (*D*, 973-974).

Le Français à Rousseau :

(1) Il ne tiendra qu'à lui de connaître que je partage vos sentiments à son égard, et si je ne puis lui révéler les mystères de ses ennemis, il verra du moins que forcé de me taire je ne cherche pas à le tromper. (2) Je concourrai de bon cœur avec vous pour dérober à leur vigilance et transmettre à de meilleurs temps les faits qu'on travaille à faire disparaître, et qui fourniront un jour de puissants indices pour parvenir à la connaissance de la vérité. (3) Je sais que ses papiers déposés en divers temps avec plus de confiance que de choix en des mains qu'il crût fidèles, sont tous passés dans celles de ses persécuteurs, qui n'ont pas manqué d'anéantir ceux qui pouvaient ne leur pas convenir et d'accommoder à leur gré les autres » (*D*, 975).

J'ai déjà dégagé les trois caractéristiques du complot organisé par les « Messieurs » ainsi que celles de la tentative de réhabilitation de J.J. faite par Rousseau et le Français. La première triade met en avant la noirceur des « Messieurs » alors que la seconde s'attache au contraire à montrer la bienveillance des deux protagonistes des *Dialogues*. La première triade doit d'ailleurs rester ignorée de J.J. puisqu'il s'agit d'un secret absolu. Alors, une question se pose ici : si Rousseau et le Français se mettent à travailler pour le bien de J.J. et qu'il n'y ait plus de désaccord entre eux deux, pourquoi ne veulent-ils pas avouer franchement à J.J. tout ce qu'ils connaissent du complot? Pourquoi continuent-ils de se comporter sous la contrainte imposée par les « Messieurs », qui est de cacher tous les procédés qui servent à calomnier J.J. Ont-ils encore peur des accusateurs? Non certes pas!

Pourquoi donc se comportent-ils toujours comme auparavant, comme s'ils étaient « ligueurs » eux aussi? En premier lieu, il faut réfléchir au statut du Français. J'ai signalé de prime abord que Rousseau était l'*alter ego* de J.J. A la fin du troisième dialogue, le Français promet qu'il se comportera désormais en accord avec Rousseau de telle sorte de ne faire qu'un avec ce dernier. En conséquence, le Français deviendra un second *alter ego* de J.J. Dans ces conditions, si Rousseau et le Français avouaient tout ce qu'ils connaissaient du complot contre J.J., ils seraient aussitôt identifiés à J.J. et il en découlerait la perte de l'*altérité* qu'ils avaient gardée jusque-là vis-à-vis de ce dernier. Les dialogues prendraient alors la forme d'un soliloque.

En deuxième lieu, il faut ajouter qu'en ce qui concerne l'œuvre pour le salut de J.J., Rousseau précise comme suit : « Transmettre à la postérité des éclaircissements sur ce point, c'est préparer et remplir peut-être l'œuvre de la providence » (D, 973). Tout ce que Rousseau et le Français sont en mesure de faire, c'est de « préparer » et « remplir » l'œuvre du Ciel ; ils ne pourront jamais remplacer la providence elle-même puisqu'elle est l'*altérité* absolue et que face aux œuvres des hommes, elle est insondable. L'*altérité* de Rousseau et du Français par rapport à celle de J.J. reflète ainsi au niveau humain cette *Altérité* de l'ordre de la transcendance. N'est-ce pas J.J. lui-même en effet qui déclare à Rousseau qu'« elle [la providence] choisit son heure et non pas la nôtre, qu'elle aime à frapper son coup au moment où on ne l'attend plus » (D, 953). Il fallait donc nécessairement que Rousseau et le Français restent à part, pour justement poursuivre leur « aparté ». Cela ne nous laissera pas de saisir que si les deux interlocuteurs des *Dialogues* sont certes Rousseau et le Français, dans le for intérieur de l'écrivain, les véritables protagonistes s'avèrent être « le Ciel » ou Dieu et Jean-Jacques Rousseau.

2

Diderot avait également besoin de se justifier, de défendre son honneur devant ses contemporains, devant la postérité, tout particulièrement en ce qui concerne sa querelle avec Rousseau. Comme nous le savons, Rousseau avait déclaré dans une note de sa préface à sa *Lettre à M. D'Alembert sur les spectacles* sa rupture avec Diderot. Il cite le passage suivant de l'Écclésiastique : « Quand vous auriez tiré l'épée contre votre ami, ne désespérez pas ; car il y a encore du retour. Quand vous auriez dit à votre ami des paroles fâcheuses, ne craignez pas ; car vous pouvez encore vous remettre bien ensemble, pourvu que cela n'aille point jusqu'aux injures, aux reproches, à l'insolence, à révéler le secret [*mysterii revelatione*], et à porter des coups en trahison ; car dans toutes ces rencontres votre ami vous échappera » et il rajoute : « pourvu que cela n'aille point jusqu'à [...] révéler le secret. » (L, 7, note de Rousseau¹¹ ; B, 851-852 ; c'est moi qui souligne).

Pour rendre compte des événements qui ont entraîné la rupture, il faut se référer à la « Note sur la désunion de Diderot et de J.-J. Rousseau » (N, 627-630) rédigée par Diderot sans doute au moment de leur querelle en 1757-1758. Cette note est la liste des « sept scélératesses » (N, 627) commises par

Rousseau qui d'après l'auteur l'ont conduit à l'éloignement d'avec tous ses amis. Il s'agissait des troubles, des conflits et finalement de la rupture du citoyen Rousseau avec Mme d'Epinay, Diderot, Grimm, Mme d'Houdetot et Saint-Lambert. On peut trouver la version de Rousseau de ces mêmes événements dans les livres 9 et 10 de la deuxième partie des *Confessions*.

Notre problème ici concerne les sixième et septième « scélératesses » décrites par Diderot. A cette époque, Rousseau était amoureux de Mme D'Houdetot, amie de Saint-Lambert. Or, pour faire avancer ses propres affaires, Rousseau jetait dans l'esprit de cette femme « des scrupules sur sa passion pour M. de Saint-Lambert » (N, 628). La « scélératesse » suivante est qu'il aurait accusé Mme d'Epinay d'avoir instruit Saint-Lambert de la passion qu'il éprouvait pour sa maîtresse.

Diderot raconte que Rousseau, ne sachant comment se conduire auprès de Mme D'Houdetot, le fit venir à l'Hermitage pour lui demander son avis. « Je lui conseillai, écrit Diderot, de [tout] écrire à M. de Saint-Lambert, et de s'éloigner de Mme d'Houdetot. Ce conseil lui plut ; il me promit qu'il le suivrait » (*ibid.*). Par la suite Diderot revoit son ami et ce dernier lui dit « l'avoir fait » (*ibid.*). Mais il semble bien, d'après Diderot, qu'il n'en fut rien. En effet quand Saint-Lambert qui était alors à l'armée vint voir Diderot à son retour d'Allemagne, ils abordèrent ce sujet et « Persuadé, écrit Diderot, que Rousseau lui avait écrit sur le ton, dont nous étions convenus, je lui parlais de cette aventure comme d'une chose qu'il devait savoir mieux que moi. Point du tout, c'est qu'il ne savait les choses qu'à moitié et que par la fausseté de Rousseau je tombai dans une *indiscrétion* » (N, 629 ; c'est moi qui souligne). Donc, au lieu de faire comme ils en étaient convenus, Rousseau avait écrit une lettre atroce au sujet de laquelle Saint-Lambert dira qu'on ne pouvait y répondre qu'« avec un bâton » (N, 628). Très étonné, et « pour savoir s'il était fou ou méchant » (N, 629), Diderot va à l'Hermitage pour accuser Rousseau d'avoir voulu brouiller Saint-Lambert avec sa maîtresse. Rousseau nie les faits et, pour se disculper, montre une lettre de Mme d'Houdetot. Quand Diderot lui fait remarquer que cette lettre exprime ce que lui-même nie, il rougit et devient furieux.

Rousseau l'accusa donc « de l'avoir trahi, d'avoir violé la loi du secret » (*ibid.*) qu'il lui avait confié et il fit imprimer cet extrait de l'Ecclésiastique cité ci-dessus « quoiqu'il sût bien, précise Diderot, que je n'étais pas un traître ni un indiscret ». Il faut porter notre attention sur ces termes « indiscrétion » et « indiscret » (*ibid.*). Comme cela est explicité dans l'Ecclésiastique, la raison officielle de leur rupture est selon Rousseau « une révélation du secret » et selon Diderot « une indiscrétion ». Toutefois, si l'on en croit le témoignage de Diderot, une « indiscrétion » est évidemment une révélation de la chose confiée, mais il s'agit en cette occurrence, d'un simple manque de discrétion sans intention de nuire, intention dont Rousseau l'accuse.

En considération de cette querelle assez curieuse entre Rousseau et Diderot, attardons-nous un peu sur l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* de Diderot et tout particulièrement sur l'assassinat d'Agrippine par Néron. Ce matricide plonge le scélérat et superstitieux empereur de Rome dans un silence hébété car la terreur le saisit et sa conscience se révolte ; des visions atroces ne

cessent de le tourmenter. Son chagrin et son supplice durent encore lors de son voyage en Grèce. Les centurions et les tribuns, usant de la flatterie la plus vile, sont les premiers à le rassurer. Ses amis vont au temple en rendant grâce aux dieux. Les villes de la Campanie lui marquent leur allégresse par des députations et des sacrifices. Le sénat et les grands de la cour impériale avaient déjà donné l'exemple aux peuples de la Campanie. On immole de tous côtés des victimes. On ordonne des jours fériés pour les fêtes de Cérès. Cependant, le crime atroce reste fixé devant les yeux du tyran jusque dans le redoutable aspect de la mer et de la colline. Il se retire finalement à Naples d'où, sous la dictée du ministre Sénèque, il écrit au sénat :

« Que l'assassin Agérinus, affranchi d'Agrippine et son confident le plus intime, a été surpris avec un poignard. »

« Qu'Agrippine est morte par la même fureur qui lui avait inspiré le crime. »

« Qu'elle prétendait s'associer à l'Empire, exiger le serment des prétoriens, et soumettre le sénat et le peuple aux ordres d'une femme (E, 148) » (*ibid.* ; c'est moi qui souligne).

Après avoir rapporté les paroles de Néron (dictées par Sénèque), Diderot écrit comme suit :

Cette lettre, devenue publique, détourna les yeux du cruel Néron, et l'on ne s'entretint plus que de l'indiscrétion de Sénèque, qui l'avait dictée (*ibid.*).

La première édition de l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* (1778) s'arrête là, mais dans la seconde édition (1782), Diderot ajoute immédiatement après la phrase suivante :

« La lettre adressée au sénat, une indiscrétion ! »

C'est l'expression de Tacite (*ibid.*).

Pourtant, dans les *Annales* de Tacite sur lesquelles Diderot s'appuie ici, on ne trouve point le mot « indiscrétion » ou une expression correspondante (A, 78-79)². D'où vient cette déformation intentionnelle de Diderot? Rappelons-nous ici qu'une trentaine de pages avant (dans la version Hermann de l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*), il a mis les lecteurs en garde contre un livre qui allait paraître et dans lequel son auteur pourrait dire du mal de lui-même et de ses amis. Il s'agissait bien entendu des *Confessions* de Rousseau. A propos de ce livre, il s'écrie avec irritation :

« Jetez loin de vous son infâme libelle, et craignez que, séduit par une éloquence perfide, et entraîné par les exclamations aussi puériles qu'insensées de ses enthousiastes, vous ne finissiez par devenir ses complices. Détestez l'ingrat qui dit du mal de ses bienfaiteurs ;

détestez l'homme atroce qui ne balance pas à noircir ses anciens amis ; détestez le lâche qui laisse sur sa tombe la révélation des secrets qui lui ont été confiés, ou surpris de son vivant » (E, 120).

Rappelons-nous encore que, toujours dans l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, Diderot développe diverses manières de défendre Sénèque dont l'une est la suivante : il faut exiger du juge qu'il se mette à la place de l'accusé et qu'il comprenne les circonstances dans lesquelles celui-ci a commis le crime. La question qui se pose est la suivante : peut-on vraiment accuser quelqu'un si l'on tient compte des circonstances atténuantes ? Diderot affirme que, dans les *Annales*, il n'est question que d'une rumeur populaire que Tacite n'approuve ni ne désapprouve, et par laquelle Sénèque est taxé d'une faute qu'il n'a même pas commise : car on ne l'accuse ni de crime, ni de lâcheté, ni de bassesse, mais simplement d'avoir commis une « indiscretion ». « Pourquoi faut-il que nous nous montrions pires que la canaille dont le caractère est de tout envenimer ? » (E, 149). Ce principe, Diderot l'applique pour défendre Sénèque, mais ne s'en est-il pas aussi servi pour se défendre de l'« indiscretion » qu'il a lui-même commise ?

Devant cette falsification de la part de Diderot, je pourrais conclure en premier lieu que l'« indiscretion » n'est pas un crime proprement dit puisqu'il ne s'y trouve pas de volonté de nuire et qu'il n'y a que la maladresse d'avoir manqué à la discrétion. Tout en prêtant le terme « indiscretion » à l'auteur des *Annales*, Diderot ne voulait-il pas prétendre que toute « indiscretion », même s'il ne s'agit que de celle de Sénèque, est absolument pardonnaable si l'on prend en considération les circonstances. Ainsi, en utilisant l'historien romain – en fait, Tacite n'est ici que la projection de Diderot lui-même ou de son *alter ego* – Diderot n'essaya-t-il pas de se défendre de l'accusation que Rousseau allait rendre publique avec *Les Confessions* ?

En deuxième lieu, il faut considérer que Diderot ne voulait pas montrer qu'il tentait de se sauver lui-même, même si le sauveur était un *alter ego* ; il avait besoin d'être réhabilité devant la postérité par l'histoire ou les lois « d'une équité, d'une généralité absolus » (NR, 79), si je me sers d'une expression de « Moi » dans *Le Neveu de Rameau*, lois incarnées par un historien, Tacite en cette occurrence. En fin de compte, les grands protagonistes de l'*Essai sur Sénèque* sont l'Histoire et Diderot philosophe engagé.

Sigles

A : Tacites, *Annales*, t.IV, Les Belles Lettres, 1996.

B : *La Bible*, traduction de Lemaître de Sacy, Robert Laffont, « Bouquins », 1990.

C : *Les Confessions*, in Rousseau, *Œuvres complètes*, t.I, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1959, pp. 1-656.

D : *Rousseau juge de Jean Jaques. Dialogues*, in Rousseau, *Œuvres complètes*, t.I, pp. 657-992.

- E : *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, in Diderot, *Œuvres complètes*, t.XXV, Hermann, 1986, pp. 1-441.
- L : [Lettre de] J.J. Rousseau Citoyen de Genève, à M. D'Alembert, in Rousseau, *Œuvres complètes*, t.V, 1995, pp. 1-125.
- N : « Note sur la désunion de Diderot et de J.-J. Rousseau », in Diderot, *Œuvres complètes*, t.XIII, Le Club français du Livre, 1972, pp. 627-630.
- NR : *Le Neveu de Rameau*, in Diderot, *Œuvres complètes*, t.XII, 1989, pp. 69-196.

前稿は、2004年2月14日、パリ第4＝ソルボンヌ大学で開催された「Langage des Dialogues」という主題の研究会において発表するために用意した原稿である。しかし、直前に風邪を引いたために渡仏できず、フランスでの発表の機会を失ったものである。

その後、京都大学大学院文学研究科増田真、ジャン＝クリストフ・サンピエリ、および立教大学桑瀬章次郎の3氏によって組織された日仏シンポジウム「L'Ecriture de moi comme dialogue : à qui s'adresse l'autobiographie」が、2005年4月15－16日に関西日仏学館を会場として開催された。その際に機会を与えられた私は、「Dialogues et Essai sur Sénèque : qui parle et à qui?」と題する原稿を発表したが、これは、この『仏文研究』で日の目を見る本稿を改めて根本的に考え直すことによって、初めて完成することができたものである。そのことを思い起こすために、あえて本稿を発表する。

Notes

- 1) Ad amicum etsi produxeris gladium, non desperes ; est enim regressus ad amicum. Si aperueris os triste, non timeas ; est enim concordatio: excepto convitio, et improprio, et superbiâ, et mysterii revelatione, et plagâ dolosa. In his omnibus effugiet amicus (Ecclesiastic. XXII, 26,27 ; c'est moi qui souligne).
- 2) Ergo non iam Nero, cuius immanitas omnium questus anteibat, sed Seneca aduerso rumore erat, quod oratione tali confessionem scripsisset .